



PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 27 décembre 2023

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 19 décembre 2023, publié au Journal Officiel du 27 décembre 2023, la commune de Saint-Blimont a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse / réhydratation des sols pour la période comprise entre le 1er juillet 2022 et le 31 août 2022.

Les personnes concernées qui n'auraient pas déclaré le sinistre disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté, soit au plus tard le 26 janvier 2024, pour contacter leur compagnie d'assurance afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service interministériel de défense et de protection civiles au 03.22.97.80.80.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens